# Avis rendu par la commission de sélection conjointe d'appels à projets sociaux ou médico-sociaux réunie le 29 août 2017

Objet : Création d'un dispositif expérimental d'accompagnement pour Mineurs Non Accompagnés (MNA) sur le territoire du Département de Seine-et-Marne

- 12 places en une Unité d'OBservation et d'ORientation (UDOBOR) à ouvrir dans les deux mois de la décision d'autorisation issue de l'appel à projet.
- 200 places en accompagnement avec hébergement diffus à ouvrir dans l'année suivant la décision d'autorisation issue de l'appel à projet.
- 100 places en accompagnement avec hébergement diffus à ouvrir dans la période comprise entre 1 et 2 année suivant la décision d'autorisation issue de l'appel à projet, et en fonction des besoins identifiés par le Département

*Avis d'appel à projet publié le 14 février 2017.*

La commission de sélection conjointe a établi le classement suivant :

| Rang de Classement | Projet UDOBOR | Décision |
|---|---|---|
| 1er | La Croix Rouge | Retenu |
| 2ème | AGE-DEFIS | Non retenu |
| 3ème | ARILE-HORIZON | Non retenu |
| 4ème | La Rose des Vents | Non retenu |
| 5ème | SCOP MEITIS | Non retenu |

| Rang de Classement | Projet Autonomie Avancée | Décision |
|---|---|---|
| 1er | La Croix Rouge | Retenu |
| 2ème | Empreintes | Retenu |
| 3ème | Fondation Auteuil | Retenu |
| 4ème | La Rose des Vents | Non retenu |

Conformément à l'article R. 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Melun, le 14 SEP. 2017

*La Présidente de la commission d'information et de sélection d'appel à projet*

Laurence PICARD
2ème Vice-présidente en charge des Solidarités



Papier recyclé, label FSC